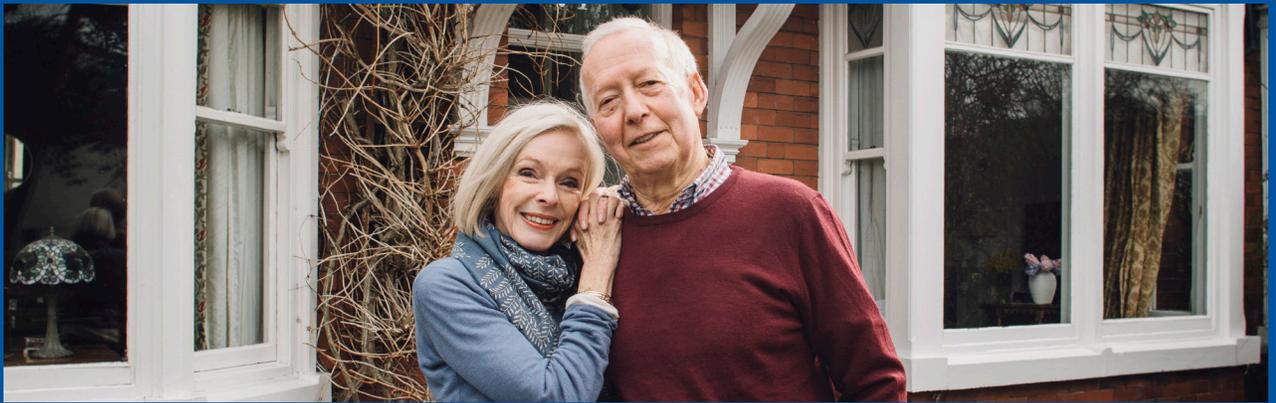




Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Rapport annuel 2023



Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité
d'une société d'assurance habitation, automobile
ou commerciale

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (SIMA) a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Table des matières

Principales réalisations de 2023	2
Message du président du conseil d'administration	5
Message du président et chef de la direction	9
Contexte opérationnel	17
Rapport sur la gestion du risque	23
Forum des gestionnaires de risques	26
États financiers	28
Conseil d'administration de la SIMA	46
Personnel et coordonnées de la SIMA.	48
Organismes de réglementation des assurances au Canada	49
Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA	51

Principales réalisations de 2023

- Notre premier enjeu prioritaire était la réévaluation des couvertures et des plafonds d'indemnisation — un élément fondamental de notre modèle de fonctionnement. La dernière évaluation en profondeur remontait à 2019. Elle avait donné lieu à une mise à jour importante des plafonds d'indemnisation dans tous les secteurs d'activité, et quelques légères améliorations avaient été apportées aux branches d'assurance. À cette époque, notre conseil d'administration s'était engagé envers le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) à entreprendre une nouvelle évaluation dans trois ans. Dans la foulée de cette toute récente réévaluation, notre conseil a proposé au CCRRA de rajuster annuellement les plafonds d'indemnisation de l'assurance automobile et de l'assurance des biens des particuliers pour tenir compte de l'inflation (en utilisant l'IPC comme facteur d'inflation). Les plafonds d'indemnisation des assurances des entreprises continueront de faire l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans. Si les autorités de réglementation l'acceptent, le rajustement proposé prendra effet en 2024.
- En février, nous avons considérablement augmenté la capacité financière de la SIMA grâce à l'établissement d'une facilité de crédit de soutien renouvelable de 250 M\$ avec l'appui des six grandes banques canadiennes. Cette facilité de crédit vient compléter nos ressources financières d'urgence existantes (notre Fonds d'indemnisation totalisant approximativement 60 M\$). Elle peut être utilisée dans un contexte de résolution ou de liquidation. L'amélioration de notre capacité financière nous permet désormais de répondre aux besoins en fonds d'urgence à court terme que prévoient les scénarios qui incluent l'ensemble des assureurs membres à l'exception des 17 plus grands. C'est une amélioration importante qui nous permet de réagir à un éventail plus large de situations défavorables et renforcera notre aptitude à protéger avec efficacité et rapidité les titulaires de police canadiens lorsque surviendra la prochaine faillite.

- Nous avons également beaucoup amélioré notre capacité de résolution en amorçant le travail préparatoire à l'établissement d'un « assureur-relais » régi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Assuris, notre homologue dans le secteur de l'assurance-vie au Canada, a constitué il y a plusieurs années son propre assureur-relais (la SIAP Vie) réglementé par le BSIF. À la demande du conseil de la SIMA, le personnel de la Société a travaillé avec le BSIF à l'établissement d'une charte d'assureur-relais qui serait applicable dans divers scénarios de crise ou d'autres situations critiques. Grâce à cette charte, la SIMA pourra jouer plus efficacement son rôle de partenaire de résolution auprès des autorités de surveillance chargées de dossiers d'assureurs en difficulté dans des situations particulières mais plausibles (p. ex., un assureur dont le passif est « toxique » ou la faillite de l'un des 17 plus grands assureurs membres de notre industrie, dont la liquidation soudaine aurait un coût intolérable pour tous). Nous poursuivrons notre travail sur ce dossier en 2024.
- Nous poursuivons activement nos échanges avec Finances Canada, le CCRRA et d'autres intervenants clés du domaine de la réglementation (y compris la Banque du Canada, le BSIF, la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) au sujet de la mise au point d'un mécanisme de filet de sécurité fédéral pour parer au risque systémique. Nos discussions incluent aussi les principaux partenaires de l'industrie, notamment le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC). Cela demeurera un enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce que le Canada finisse par adopter une solution pour contrer ce risque systémique reconnu.
- Nous avons publié la plus récente étude de la SIMA dans la collection *Why Insurers Fail/La faillite chez les assureurs*. Cette étude de 66 pages, intitulée *When, Where and How Often Insurers Fail: Introducing the Global Failed Insurer Catalogue*, a été réalisée par Grant Kelly, économiste principal de la SIMA et Zhe (Judy) Peng, associée de recherche. Il s'agit d'un remarquable accomplissement. L'étude rend compte du nombre stupéfiant (547) de faillites connues d'assureurs IARD et Vie qui sont survenues dans 55 territoires différents dans le monde entre 2000 et 2022. Il est particulièrement intéressant de constater la tendance à la hausse des faillites d'assureurs découlant de catastrophes naturelles et, peut-être, liées aux changements climatiques. La SIMA a l'intention de

mettre à jour le Catalogue annuellement pour préserver son utilité en tant que source de données dans les années à venir.

- En mars, nous avons tenu un webinaire sur le cyberrisque en partenariat avec l'Institut du risque mondial, auquel ont participé les hauts responsables de l'information et de la sécurité informatique d'importantes entreprises de l'industrie des assurances IARD. Le webinaire a permis d'examiner les perspectives du BSIF sur la technologie et le cyberrisque ainsi que sur l'évolution des meilleures pratiques à mettre en œuvre après une violation de données. Les webinaires de cette série visent à encourager le partage des connaissances et la circulation de l'information sur les pratiques exemplaires parmi tous les membres de la SIMA, concernant les moyens de contrer la menace grandissante que pose la cybercriminalité. (Ils sont maintenant offerts ponctuellement, à mesure que de nouvelles menaces sont découvertes.)
- Nous avons tenu trois rencontres virtuelles du Forum des gestionnaires de risques et trois webinaires sur les risques émergents en 2023. Les inscriptions en ligne à tous les événements se sont maintenues à un niveau record, partout au Canada. La dernière rencontre a été tenue en mode hybride (en ligne ou en présentiel) et une réception a eu lieu à l'intention des personnes présentes pour réseauter et célébrer une autre année de succès pour le Forum.
- Nous avons publié quatre numéros de notre bulletin d'information *Parlons solvabilité* en 2023. Ce bulletin très apprécié (la liste de diffusion dans l'industrie ne cesse de prendre de l'ampleur) bénéficie à chaque numéro d'une solide couverture dans la presse spécialisée et de commentaires favorables de l'industrie sur les sujets traités.
- Nous continuons d'accroître notre visibilité grâce à l'utilisation des plateformes de médias sociaux (X et LinkedIn) pour mobiliser les membres et le public.
- La SIMA demeure au fait des meilleures pratiques internationales grâce à sa collaboration active avec le Forum international des fonds de garantie des assurances (IFIGS). Elle a dirigé le groupe de travail sur les principes directeurs et le profil de l'organisation. Elle a aussi contribué de manière significative au dernier document d'application de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (IAIS) portant sur les mécanismes de protection des titulaires de police.



La dernière année s'est révélée particulièrement productive pour la SIMA. Ce fut également une année de grand changement pour l'industrie, compte tenu de la mise en application de la norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17) et des contrecoups de la pandémie mondiale de COVID-19.

En 2022, les résultats d'investissement des assureurs IARD du Canada avaient atteint un creux historique, les imposants portefeuilles obligataires de l'industrie ayant souffert de la hausse marquée des taux d'intérêt. Heureusement, cette tendance s'est largement inversée en 2023, et le résultat net des activités d'investissement des assureurs membres de la SIMA a retrouvé un niveau positif plus normal. Pour les neuf premiers mois de 2023, les assureurs IARD ont déclaré un rendement du capital investi (RCI) de 2,7 %, comparativement à -2,2 % pour la même période l'année précédente. Cela représente un revirement de 1,8 G\$ en à peine un an en ce qui concerne la rentabilité de l'industrie.

Bien que les rendements des investissements aient augmenté au cours de la dernière année, les résultats d'assurance de l'industrie se sont légèrement dégradés. Les produits des activités d'assurance ont affiché une croissance robuste de 8 % par rapport à la même période en 2022,

« **Ainsi que nous l'avions prévu l'année dernière, les rendements anormalement élevés enregistrés par l'industrie pour la période 2021-2022 ont retrouvé leur niveau moyen historique en 2023.** »

mais les charges afférentes aux activités d'assurance ont augmenté de 9,1 %. Cela a entraîné un recul de 94 M\$ du résultat des activités d'assurance sur neuf mois pour 2023 comparativement à 2022.

(Le terme « résultat des activités d'assurance » correspond à ce que nous nommions auparavant « produit de souscription ».) Avec un ratio net des activités d'assurance de 111,6 %, l'assurance des biens des particuliers est la branche qui a le plus inquiété les assureurs. Cela est attribuable aux sinistres catastrophiques qui, selon CatIQ, ont dépassé les 3 G\$ pour les trois premiers trimestres de 2023. À titre comparatif, le ratio net des activités d'assurance s'est établi à 92,6 % pour l'assurance automobile, à 86,6 % pour l'assurance des biens des entreprises et à 80,2 % pour l'assurance responsabilité civile.

Ainsi que nous l'avions prévu l'année dernière, les rendements anormalement élevés enregistrés par l'industrie pour la période 2021-2022 ont retrouvé leur niveau moyen historique en 2023. Au cours des neuf premiers mois de l'année, le rendement des capitaux propres (RCP) annualisé est tombé à 11,5 % — en phase avec la moyenne à long terme antérieure à la mise en application de l'IFRS 17. Entre 1975 et 2022, l'industrie des assurances IARD du Canada a affiché un RCP moyen de 10,5 %.

Je suis heureux d'annoncer que la SIMA a réalisé des progrès considérables à l'égard de trois enjeux prioritaires en 2023. Le premier enjeu portait sur les couvertures et les plafonds d'indemnisation — un élément fondamental de notre modèle de fonctionnement. Notre conseil d'administration est tenu de réévaluer les couvertures et les plafonds d'indemnisation « de temps à autre » pour s'assurer qu'ils sont adéquats et procurent une protection appropriée aux titulaires de police. La dernière évaluation en profondeur remontait à 2019. Elle avait donné lieu à une mise à jour importante des plafonds d'indemnisation dans tous les secteurs d'activité, et quelques légères améliorations avaient été apportées aux branches d'assurance. À cette époque, nous nous étions engagés envers le CCRRA à réévaluer tous les cinq ans au minimum les couvertures et les indemnités, et à entreprendre la prochaine évaluation dans trois ans (2023). Cette réévaluation a été entreprise rapidement pour nous assurer de pouvoir répondre à la demande du CCRRA qui souhaitait que nous intégrions une analyse, par province, de la suffisance des plafonds d'indemnisation de la Société.

Par suite de cette récente réévaluation, nous avons recommandé au CCRRA que les plafonds d'indemnisation de l'assurance automobile et de l'assurance de biens des particuliers soient rajustés annuellement pour tenir compte de l'inflation. Les plafonds d'indemnisation des assurances des entreprises continueront de faire l'objet d'une réévaluation tous les cinq ans. Si les autorités de réglementation les acceptent, les modifications proposées seront soumises aux membres de la SIMA lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024. Sur approbation des membres, elles prendront effet immédiatement.

« **L'augmentation de notre capacité financière nous permet désormais de répondre aux besoins en fonds d'urgence à court terme que prévoient les scénarios qui incluent l'ensemble des assureurs membres à l'exception des 17 plus grands.** »

Le deuxième enjeu portait sur l'augmentation de notre capacité financière. Ces dernières années, nous avons examiné différentes solutions pour accroître notre capacité financière à court terme sans imposer aux assureurs membres une hausse importante de leurs cotisations annuelles à l'égard des frais administratifs. En concertation avec nos membres, nous avons évalué un ensemble d'options, notamment le recours à la réassurance et la reprise des prélèvements

de capital. Nous avons finalement convenu qu'une facilité de crédit de soutien serait l'option la plus économique pour la SIMA et l'industrie. En février 2023, nous avons obtenu une facilité de crédit renouvelable de 250 M\$ avec le concours des six grandes banques canadiennes.

Cette facilité de crédit complétera nos ressources financières d'urgence existantes (notre Fonds d'indemnisation totalisant approximativement 60 M\$) et pourra être utilisée en cas de résolution ou de liquidation. L'augmentation de notre capacité financière nous permet désormais de répondre aux besoins en fonds d'urgence à court terme que prévoient les scénarios qui incluent l'ensemble des assureurs membres à l'exception des 17 plus grands. C'est une amélioration importante qui nous permet de réagir à un éventail plus large de situations défavorables et rehaussera notre aptitude à protéger efficacement les titulaires de police canadiens lorsque surviendra la prochaine faillite.

Le troisième enjeu portait sur l'amélioration de notre capacité de résolution. En 2020, lorsque nous avons consulté l'industrie au sujet de l'élargissement de notre « coffre à outils » en matière de résolution, il a été suggéré que la SIMA envisage l'établissement d'un « assureur-relais » régi par le BSIF. Assuris, notre homologue dans le secteur de l'assurance-vie au Canada, a constitué il y a plusieurs années son propre assureur-relais (la SIAP Vie) réglementé par le BSIF. Plus tôt cette année, à la demande du conseil, le personnel de la SIMA s'est joint au BSIF pour amorcer ce projet.

Nous reconnaissons les avantages de ce mécanisme qui serait applicable à divers scénarios de crise ou d'autres situations critiques et nous croyons qu'il constituerait un ajout important à nos outils de résolution. L'établissement d'une charte d'assureur-relais nous placerait en meilleure

position pour jouer efficacement notre rôle de partenaire de résolution auprès des autorités de surveillance chargées de dossiers d'assureurs en difficulté dans des situations particulières mais plausibles (p. ex., un assureur dont le passif est « toxique » ou la faillite de l'un des 17 plus grands assureurs membres de notre industrie, dont la liquidation soudaine aurait un coût intolérable pour tous). Nous poursuivons notre travail sur ce dossier et tiendrons les membres informés de nos avancées à l'égard de ce projet mené avec le BSIF.

« **L'établissement d'une charte d'assureur-relais nous placerait en meilleure position pour jouer efficacement notre rôle de partenaire de résolution auprès des autorités de surveillance chargées de dossiers d'assureurs en difficulté dans des situations particulières mais plausibles (p. ex., un assureur dont le passif est « toxique » ou la faillite de l'un des 17 plus grands assureurs membres de notre industrie, dont la liquidation soudaine aurait un coût intolérable pour tous).** »

Au nom de mes collègues du conseil, je remercie sincèrement la petite équipe de direction de la SIMA pour la qualité toujours élevée de son travail. L'installation dans de nouveaux locaux, l'adoption du mode de travail hybride et les préoccupations continues liées à la pandémie n'ont pas atténué son ardeur face à une charge de travail volumineuse. Nous saluons l'arrivée au conseil de Marc Lipman et Andy Taylor au début de 2023. Plus tard dans l'année, nous avons fait des adieux cordiaux à Jason Storah et Mark Tullis qui ont quitté le conseil et accueilli Tracy Garrad et Frédéric Cotnoir pour les remplacer.

Je remercie également tous mes collègues administrateurs pour leur professionnalisme et leur dévouement à l'égard de la mission de la SIMA. Leurs avis et leurs idées à l'égard des enjeux clés continuent d'enrichir le travail de la Société et ont rendu mon rôle d'autant plus gratifiant. Je quitterai moi-même le conseil à la fin du présent exercice après huit belles années de service (dont cinq à titre de président). Je suis persuadé que notre organisation est entre bonnes mains et bien placée pour prospérer dans les années à venir. 🇨🇦



Introduction

L'exercice 2023 fut une année d'adaptation pour notre industrie qui, une fois de plus, a fait preuve d'une résilience exceptionnelle face à de nombreux défis. Les pertes de l'industrie découlant de catastrophes naturelles et de phénomènes météorologiques violents ont dépassé les 3 G\$ pour la deuxième année consécutive. Notons aussi la mise en application d'une nouvelle norme internationale d'information financière (IFRS 17) pour l'industrie des assurances et les effets prolongés de la pandémie mondiale. Bien que les rendements globaux de l'industrie retournent vers leur moyenne à long terme, notre secteur demeure bien capitalisé et généralement rentable. Nous envisageons 2024 avec un optimisme prudent.

Malgré les défis qui se sont présentés, je suis heureux de confirmer qu'aucun assureur membre de la SIMA ne s'est trouvé en difficulté financière en 2023 et qu'aucun titulaire de police canadien n'a dû recourir aux protections que la Société se tient prête à offrir dans ce cas. Pendant cette période calme, nous poursuivons notre travail à l'égard d'un certain nombre d'initiatives importantes que nous menons pour moderniser notre institution et nous assurer d'avoir la capacité de réagir efficacement aux défis qui se posent à une industrie en évolution rapide. En étroite collaboration avec les membres profondément engagés de notre conseil d'administration, nous avons établi un plan pour la prochaine année qui amènera notre petite équipe hautement efficace à réaliser des progrès mesurables à l'égard d'un programme d'action ambitieux. Les résultats qui seront obtenus contribueront à améliorer l'efficacité de notre modèle de fonctionnement et à nous assurer d'être parfaitement préparés pour faire face aux défis inévitables que l'avenir nous réserve.

Enjeu prioritaire — Réalisation du plan d'action relatif aux couvertures et aux plafonds d'indemnisation

La première tâche qui nous attend en 2024 est la réalisation du plan d'action relatif à la réévaluation de nos couvertures et plafonds d'indemnisation. En 2020, nous nous sommes engagés envers le CRRRA à réévaluer tous les cinq ans au minimum les couvertures et les indemnités, et à entreprendre la prochaine évaluation dans les trois ans (2023). Cette réévaluation fut l'enjeu prioritaire de la Société l'an dernier. Elle s'est fondée de nouveau sur trois principes directeurs : équité,

transparence/clarté et modernisation. Nous avons examiné l'étendue des couvertures, les plafonds de réclamation, le remboursement des primes non acquises, les demandes d'indemnité pour difficultés exceptionnelles, la limite d'admissibilité pour l'assurance des entreprises et les plafonds d'indemnisation à l'échelle provinciale (c.-à-d. serait-il pertinent que les plafonds soient plus élevés dans certaines provinces pour tenir compte des coûts d'indemnisation moyens qui y sont supérieurs?).

L'analyse à laquelle nous avons procédé a démontré de manière convaincante que la SIMA offre aux titulaires de police canadiens un degré de protection très élevé. En moyenne, les réclamations de quelque 98 % des titulaires d'une assurance des particuliers seraient entièrement couvertes en cas de faillite d'un membre de la SIMA (et les 2 % qui resteraient le seraient en partie). Bien que nous ayons constaté que les plafonds la SIMA sont aussi robustes dans toutes les provinces, nous avons clairement établi que l'inflation avait entraîné l'érosion des plafonds de la SIMA, même depuis la courte période de trois ans écoulée entre 2020 et 2023.

Notre conseil d'administration a recommandé au CRRRA que les plafonds d'indemnisation de l'assurance automobile et de l'assurance des biens des particuliers soient rajustés annuellement pour tenir compte de l'inflation. Nous nous sommes également engagés à mettre au point des options pour un modèle différent de règlement des réclamations pour difficultés exceptionnelles en vue de pouvoir traiter les volumes potentiellement élevés de réclamations susceptibles de découler de la faillite d'un membre causée par une catastrophe naturelle. Si les autorités de réglementation les acceptent, les modifications proposées seront soumises aux membres de la SIMA lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024. Sur approbation des membres, elles prendront effet immédiatement.

Priorité clé n° 1 — Améliorer la capacité de résolution (Assureur-relais)

Pour 2024, nous avons comme premier enjeu prioritaire de poursuivre nos échanges avec le BSIF et les membres de la SIMA en vue d'établir le modèle de gouvernance, la méthode de capitalisation et la démarche d'opérationnalisation qui seront les meilleurs pour l'« assureur-relais » à charte fédérale de la Société.

« **Nous croyons qu'un mécanisme de ce type, conçu spécialement pour répondre aux besoins de l'industrie des assurances IARD, pourrait améliorer de manière significative notre capacité d'intervention.** »

Pendant la consultation minutieuse que nous avons menée auprès de l'industrie en 2020 à propos de l'élargissement du « coffre à outils » de résolution de la SIMA, l'idée d'intégrer à la SIMA un « assureur-relais » régi par le BSIF a suscité de l'intérêt chez les participants. Les échanges plus approfondis que nous avons eus avec des parties prenantes clés en préparant notre Conférence de planification stratégique de juin 2022 ont confirmé les arguments en faveur de l'ajout de cet outil adapté à divers scénarios de crise ou d'autres situations critiques.

Au cours de discussions stratégiques avec notre conseil, nous avons noté que notre homologue du secteur canadien de l'assurance-vie, Assuris, avait depuis longtemps intégré à son organisation ce type d'entité (la *SIAP Vie*) réglementée par le BSIF. Assuris nous a fourni de l'information utile quant aux coûts opérationnels relativement faibles liés à la présence de cette entité dans son arsenal de résolution.

Nous croyons qu'un mécanisme de ce type, conçu spécialement pour répondre aux besoins de l'industrie des assurances IARD, pourrait améliorer de manière significative notre capacité d'intervention. Nous serions en meilleure position pour jouer efficacement notre rôle de partenaire de résolution auprès des autorités de surveillance chargées des dossiers d'assureurs en difficulté dans des situations particulières mais plausibles, notamment si l'assureur en situation critique avait des passifs « toxiques » ou s'il s'agissait de l'un des 17 plus grands assureurs membres de notre industrie, dont la liquidation serait très coûteuse pour toutes les parties concernées.

À la demande de notre conseil, nous avons entamé un dialogue avec le BSIF au sujet de cette amélioration qui pourrait être apportée à notre infrastructure de résolution. Le BSIF nous a fourni un plan pour simplifier notre processus de demande d'établissement d'un assureur-relais. Plus tôt, au cours de 2023, nous avons travaillé à l'élaboration d'un projet initial de demande que nous avons soumis au BSIF. Ce dernier nous a ensuite transmis une liste détaillée de sujets et de questions (entourant la gouvernance, la capitalisation, le processus juridique, le cheminement de l'information et l'opérationnalisation) qu'il faudrait aborder aux

prochaines étapes du processus. Le travail se poursuit dans ce dossier et des rencontres de contrôle mensuelles sont prévues pour assurer la gestion efficace de ce projet d'envergure.

Nous déployons beaucoup d'effort pour faire avancer cette importante initiative visant l'amélioration de notre capacité de résolution. La structure de notre industrie a changé au cours des dernières décennies. On constate une forte tendance à la consolidation. Il en résulte que la Société compte de plus en plus d'assureurs membres qui, en cas de difficultés financières, pourraient la mettre dans l'obligation d'imposer une cotisation dont le seul prélèvement menacerait d'autres assureurs membres. De tels scénarios rendent impératives les solutions de résolution autres que la liquidation. Nous avons déjà pris d'importantes mesures pour améliorer notre capacité d'utiliser efficacement les pouvoirs de résolution qui ont été conférés à la SIMA au moment de sa création afin de prévenir le risque systémique dans notre industrie. Parmi ces mesures, notons l'adoption par notre conseil d'un *Protocole de résolution* en 2021, la modification de notre *Plan de fonctionnement* approuvée par les membres (afin de pouvoir recourir au Fonds d'indemnisation et à d'autres ressources pour financer des solutions de résolution), et l'ajout de liquidités accessibles plus rapidement grâce à notre nouvelle facilité de crédit de soutien. L'établissement d'un assureur-relais nous permettra de franchir une autre étape importante.

Bien entendu, il est essentiel qu'il existe un consensus entre les membres sur l'approche qui sera adoptée pour établir le mécanisme de relais. À cette fin, nous comptons intensifier le dialogue avec eux au cours de l'année concernant des décisions stratégiques. Nous aspirons à compléter le processus d'approbation de l'assureur-relais d'ici la fin de 2024. Nous visons ensuite à mettre en marche les mécanismes officiels qui permettront l'établissement du nouvel assureur-relais (sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et des membres) au cours de 2025.

Priorité clé n° 2 — Augmenter notre capacité financière (Options à moyen et à long terme)

Pour 2024, nous avons comme second enjeu prioritaire d'augmenter la capacité financière de la SIMA. Nous tâcherons de découvrir s'il est possible d'avoir accès aux marchés financiers pour trouver du financement par emprunt dans un contexte où nous aurions besoin de

plus de liquidités que ce que le mécanisme de cotisation de la SIMA pourrait nous procurer. Cette solution a été appliquée avec succès dans deux États américains, par la Louisiana Insurance Guaranty Association (LIGA) et la Florida Insurance Guaranty Association (FIGA). En 2022, la LIGA a lancé une émission d'obligations (ayant bénéficié d'une cote Moody's A1) qui a permis de réunir 478 M\$. Ces obligations sont assorties d'un coupon de 5 % et viennent à échéance en 2038. Dans l'éventualité où des faillites liées à un ouragan excéderaient la capacité de cotisation de la FIGA, ou si cette dernière souhaitait étaler le prélèvement des cotisations sur une plus longue période, elle pourrait émettre des obligations (à concurrence de 750 M\$ et avec une échéance maximale de 30 ans) en vue de recueillir les fonds nécessaires à régler les réclamations admissibles.

Cette année, nous examinerons les implications pour la SIMA de l'attribution d'une cote favorable par une ou plusieurs agences de notation importantes. L'obtention et le maintien d'une telle cote nous permettraient d'intervenir dans un éventail plus grand de situations de crise, mais pourraient également correspondre à notre modèle d'options économiques.

Enjeu prioritaire permanent — Réduire le risque systémique

En 2013, la SIMA a publié sa première étude sur le risque systémique et établi qu'il existait un seuil potentiel de pertes assurées (un « point de bascule ») au-delà duquel l'ensemble du secteur canadien des assurances IARD ne pourrait remplir sa mission de protection des titulaires de police du pays. Ce seuil est très élevé, l'industrie étant bien capitalisée et réassurée. L'étude a également permis d'établir que très peu de risques pouvaient donner lieu à d'aussi importantes pertes assurées (p. ex., un impact d'astéroïde, un phénomène météorologique de l'espace et un mégatremblement de terre en Colombie-Britannique ou dans le corridor Québec-Montréal-Ottawa). Nous avons publié une mise à jour de notre Modèle de risque systémique en 2016 puis de nouveau en 2021. Selon la version la plus récente, le point de bascule se situerait autour de 35 G\$ de pertes assurées.

Dans son Budget de 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé explicitement à contrer le risque systémique lié à un tremblement de terre de grande envergure. Depuis, un dialogue approfondi s'est tenu

entre les principales parties prenantes de Finances Canada, du BAC, de l'IPSC, de Sécurité publique Canada et de la SIMA, mais peu de progrès concrets ont été accomplis. Notre conseil d'administration a désigné la réduction du risque systémique comme enjeu prioritaire permanent de la SIMA jusqu'à ce qu'un mécanisme de filet de sécurité soit mis en place.

Dans le dernier budget fédéral, le ministre des Finances a confirmé l'engagement du gouvernement à régler cette question. En outre, notre industrie participe activement à des discussions sur la manière de mettre en œuvre des partenariats entre les secteurs public et privé pour réduire les nombreux risques, y compris le risque de tremblement de terre. Nous sommes conscients qu'il faudra plus de temps pour que les échanges avec Finances Canada trouvent une issue favorable. Nous continuerons de discuter directement avec Finances Canada, le BSIF, la Banque du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada, au besoin. Nous resterons aussi en liaison avec le BAC et l'IPSC pour assurer l'alignement efficace et efficient de nos approches.

Tout en poursuivant ce dialogue, nous examinerons des solutions de rechange créatives pour réduire ce risque systémique auquel sont exposés la SIMA, notre industrie et notre pays. À la demande de notre conseil, le personnel de la SIMA a commencé à explorer des options supplémentaires qui aideraient à atténuer un risque aussi gigantesque pour l'industrie. En voici des exemples :

- **Modification du Plan de fonctionnement de la SIMA relativement aux cotisations spéciales** – Le remplacement de l'obligation d'établir le montant qui reflète le « risque maximal » par une obligation d'établir le montant qui reflète « la meilleure estimation du risque » (un montant mieux adapté et établi selon des principes actuariels) contribuerait à réduire le risque systémique en cas de faillites en série d'assureurs membres. Si les autorités de réglementation l'acceptent, la modification proposée sera soumise aux membres de la SIMA lors de l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2024. Sur approbation des membres, elle prendra effet immédiatement.

- **Traitement différent des cotisations spéciales de la SIMA** – Nous jugeons qu'il serait avantageux pour les membres que le BSIF accepte de modifier le traitement du capital dans sa formule de calcul du TCM à l'égard des obligations sur plusieurs années de la SIMA. Notre démarche est motivée par les risques systémiques associés au fait que les membres sont tenus de rendre compte dans leur passif comptable de la totalité (100 %) de leurs cotisations prévues. Nous discuterons directement de cette question avec le BSIF en 2024 pour qu'il la prenne en compte lors de la révision de 2025 de la norme de capital des assureurs IARD.
- **Désignation de la SIMA comme « association d'indemnisation » en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurance fédérale** – La SIMA a présenté au ministre des Finances une demande officielle concernant cette désignation, et nous ferons un suivi dans les mois qui viennent. Quelle que soit la solution adoptée par Ottawa pour contrer le risque systémique, il sera plus facile pour la SIMA de se présenter comme un intervenant de confiance si elle est officiellement reconnue par la Loi.
- **Poursuite des exercices de simulation de cas d'insolvabilité** – La SIMA collaborera activement avec l'Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique (BCFSA) — et d'autres parties prenantes — pour faire un exercice de simulation informatique permettant d'examiner l'impact d'un séisme de grande envergure sur l'industrie des services financiers de la province.

Conclusion

La SIMA a réalisé d'énormes avancées au cours de la dernière année à l'égard de questions qui sont importantes pour notre industrie. Ces avancées n'auraient pu être accomplies sans le dévouement et le soutien

« La vision de modernisation adoptée par les membres du conseil place la SIMA en meilleure position pour relever les défis de l'avenir. »

de notre personnel diligent auquel je tiens à exprimer mes remerciements personnels. Elles n'auraient pu être accomplies non plus sans l'engagement actif des assureurs membres qui financent nos efforts. Je voudrais les remercier pour l'intérêt et l'appui qu'ils manifestent à l'égard du travail que nous effectuons en leur nom. Enfin, ces progrès auraient été impossibles sans l'accompagnement et les conseils judicieux que je

continue de recevoir de notre remarquable président du conseil, M. Glenn Gibson (qui quittera le conseil en 2024 après huit années de service, dont cinq à titre de président), et de l'ensemble des administrateurs.

La vision de modernisation adoptée par les membres du conseil place la SIMA en meilleure position pour relever les défis de l'avenir. J'ai aimé chaque minute du travail accompli pour réaliser leur ambitieux programme au cours de la dernière année et je suis impatient de poursuivre ce travail significatif et gratifiant en 2024. 🇨🇦

Des faillites surviennent chaque année chez les assureurs IARD

Deux décennies se sont écoulées depuis la dernière faillite d'un assureur IARD au Canada, en 2004. Il peut donc être très tentant de conclure que les faillites d'assureurs appartiennent au passé. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Selon la plus récente étude de la collection *La faillite chez les assureurs* de la SIMA, des sociétés d'assurances IARD et d'assurance-vie continuent de faire faillite tous les ans ailleurs dans le monde. La SIMA a établi un catalogue mondial des faillites d'assureurs qui répertorie quelque 547 assureurs IARD et Vie ayant fait faillite depuis l'an 2000. L'étude a permis d'établir qu'en moyenne, 17 sociétés d'assurances IARD et une société générale d'assurances (Vie et IARD) ont fait faillite chaque année. Ces faillites se sont produites dans 55 territoires différents. Tous ces territoires sont uniques en ce sens qu'ils diffèrent sur le plan de la taille, de la population, du contrôle politique, de la règle de droit ainsi que du cadre réglementaire qui régit les services financiers. L'imposant échantillon constitué à l'échelle mondiale laisse toutefois penser que peu de pays, voire aucun, sont complètement à l'abri du risque de faillite d'un assureur. C'est une raison de plus pour que nous restions vigilants ici, au pays.

La SIMA suit de près l'environnement dans lequel les assureurs IARD du Canada évoluent pour deux raisons importantes, soit :

1. déterminer l'ampleur du risque d'insolvabilité auquel ses assureurs membres sont exposés;
2. et être prête à protéger les titulaires de police contre de futures insolvabilités.

L'application de l'IFRS 17 a entraîné une hausse ponctuelle du capital de l'industrie

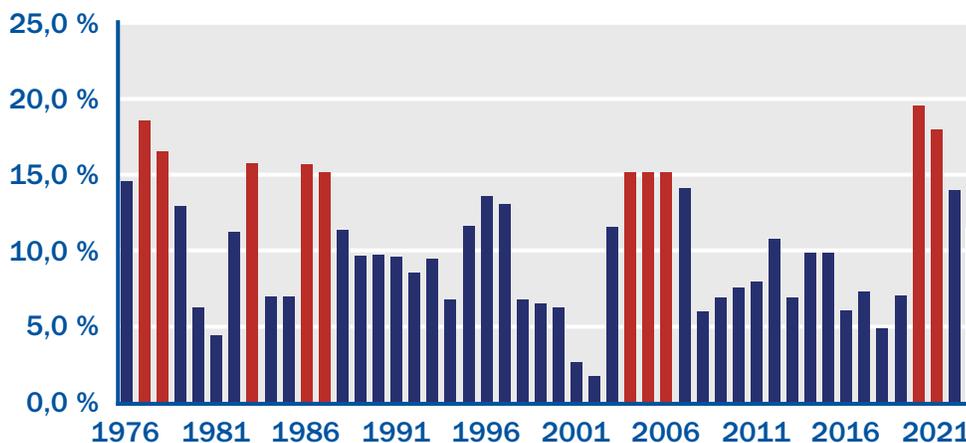
En 2023, les assureurs canadiens ont commencé à présenter leurs résultats financiers conformément à la norme internationale d'information financière 17 (IFRS 17). De ce fait, la SIMA n'est pas en mesure de comparer tous les ratios de rendement actuels avec ceux des années antérieures. D'après les données de MSA Research, la nouvelle norme comptable a entraîné une augmentation unique (non récurrente) du capital de l'industrie de l'ordre de 5 G\$. Cette augmentation n'est toutefois pas répartie uniformément entre les assureurs; en effet, 104 membres de la SIMA ont indiqué que le passage à l'IFRS 17 avait donné lieu à une hausse

de leur capital tandis que 35 ont indiqué que ce changement avait conduit à une diminution de leur capital de base.

Les profits reviennent vers la moyenne

L'adoption de la nouvelle norme est arrivée à un moment où la rentabilité de l'industrie canadienne des assurances revenait vers sa moyenne historique. L'histoire montre que la rentabilité des assurances IARD a été très cyclique. Dans le passé, les niveaux élevés de rentabilité ne se sont jamais révélés durables pour les assureurs IARD. Au cours des 45 dernières années, les assureurs IARD ont déclaré des rendements des capitaux propres (RCP) supérieurs à 15 % à 10 occasions. Les années de rentabilité élevée sont généralement regroupées (1977 et 1978; 1986 et 1987; et 2004 à 2006). Le RCP moyen pendant ces périodes de forte rentabilité s'est élevé à 16,8 %. Cependant, chaque fois que les assureurs ont déclaré des bénéfices largement supérieurs à la moyenne, les forces concurrentielles ont agi rapidement pour réduire le RCP de moitié en dedans de deux ans.

Graphique 1 : Rendement des capitaux propres des assureurs IARD



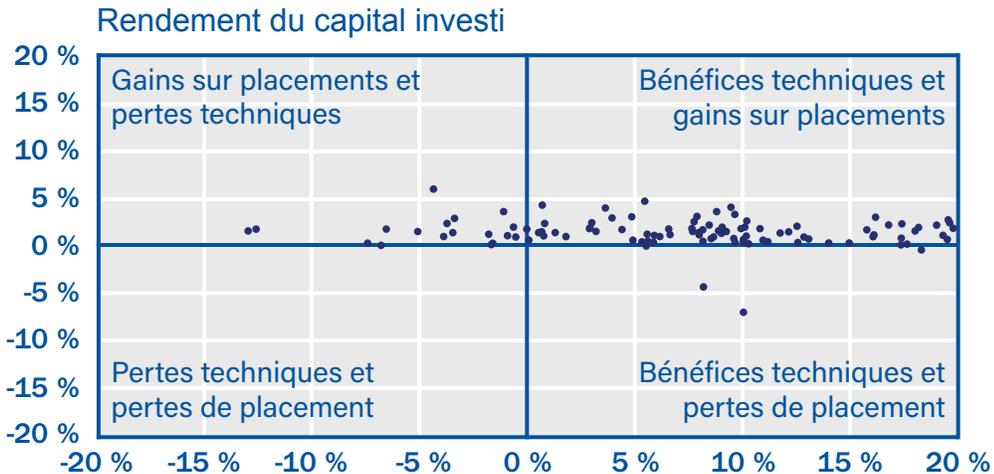
Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Pendant les neuf premiers mois de 2023, le RCP annualisé est tombé à 11,5 %. Ce chiffre cadre avec le RCP moyen à long terme antérieur à la mise en application de l'IFRS 17. Entre 1975 et 2022, l'industrie des assurances IARD du Canada a affiché un RCP moyen de 10,5 %. Compte tenu des trois premiers trimestres de 2023, l'exercice 2023 s'annonce comme une année « moyenne » (au mieux) pour les assureurs IARD du pays.

L'économie n'avait pas été aussi agitée depuis les années 1930

La baisse de la rentabilité globale de l'industrie survient alors que le pays traverse une période de grande incertitude économique (inflation plus élevée, taux de productivité beaucoup plus faible que celui des États-Unis et risque géopolitique accru). Le contexte économique mondial est plus risqué qu'il ne l'a été depuis les années 1930. Les assureurs IARD du Canada ne sont pas à l'abri de cette incertitude. En 2022, leurs résultats de placement (ou « résultats d'investissement ») ont atteint un creux historique, les portefeuilles obligataires de l'industrie ayant subi les contrecoups négatifs de la montée soudaine et abrupte des taux d'intérêt. Heureusement, cette tendance s'est inversée en 2023, à mesure que les taux d'intérêt se stabilisaient, et le résultat net des activités d'investissement des assureurs IARD retrouve un niveau normal positif. Au cours des neuf premiers mois de 2023, les assureurs ont déclaré un rendement du capital investi (RCI) de 2,7 %. Étant donné le chiffre de -2,2 % enregistré pour la même période en 2022, cela représente un revirement de 1,8 G\$ en ce qui concerne la rentabilité de l'industrie. On s'attend actuellement à ce que les taux d'intérêt commencent à baisser en 2024, et les membres de la SIMA devront gérer la prochaine variation des taux d'intérêt avec soin.

Graphique 2 : Sources de rentabilité des assureurs



Marge technique (Résultat des activités d'assurance/Produits des activités d'assurance)

Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

La situation est plus difficile à l'égard des activités de souscription

Les bénéfices de l'industrie ont diminué en 2023 même si les placements ont renoué avec la rentabilité. Cela signifie que la situation est devenue beaucoup plus difficile pour ce qui est des activités de souscription des assureurs IARD. Un aspect positif du passage à la norme IFRS 17 réside dans la ventilation du résultat des activités d'assurance (RAA) par branche d'activité. Nous pouvons ainsi constater les différences importantes dans les résultats de souscription (« résultats techniques »), à la fois par assureur et par type de couverture.

En général, les assureurs dont les activités sont centrées sur l'assurance des entreprises ont obtenu de meilleurs résultats pendant trois trimestres en 2023. Quelque 83,8 % des assureurs qui se livrent concurrence dans le marché de l'assurance des biens des entreprises ont déclaré des RAA positifs. L'offre de produits dans ce créneau permet à ces assureurs d'accroître leur capital de base. La plupart des assureurs (80,6 %) qui offrent de l'assurance responsabilité civile des entreprises déclarent aussi un ratio net des activités d'assurance positif et augmentent leur capital de base.

Proportion des membres de la SIMA qui déclarent des résultats des activités d'assurance positifs, par branche d'activité – Premiers neuf mois de 2023

	Biens des particuliers	Biens des entreprises	Responsabilité civile des entreprises	Automobile
Rentable	61,0 %	83,6 %	80,6 %	69,9 %
Non rentable	39,0 %	16,2 %	19,4 %	10,1 %

Source : MSA Research

La situation a été différente en ce qui concerne l'assurance des particuliers en 2023. La situation est visiblement plus difficile dans le marché de l'assurance automobile : seulement 69,9 % des assureurs qui offrent ce type d'assurance déclarent que cette branche est rentable et contribue à la croissance du capital. L'assurance des biens des particuliers est la principale source de préoccupation pour les assureurs. Le ratio net des activités d'assurance s'est établi à 111,6 % pour cette branche, ce qui signifie que l'assurance des propriétaires a pesé lourdement sur le capital de base des assureurs IARD du Canada durant les neuf premiers mois de 2023. En fait, 39 % des assureurs membres

ont déclaré un RAA négatif dans cette branche. Cela est largement dû aux sinistres catastrophiques qui dépassent déjà les 3 G\$ pour 2023 (selon CatIQ).

Évaluation de l'état de préparation de la SIMA

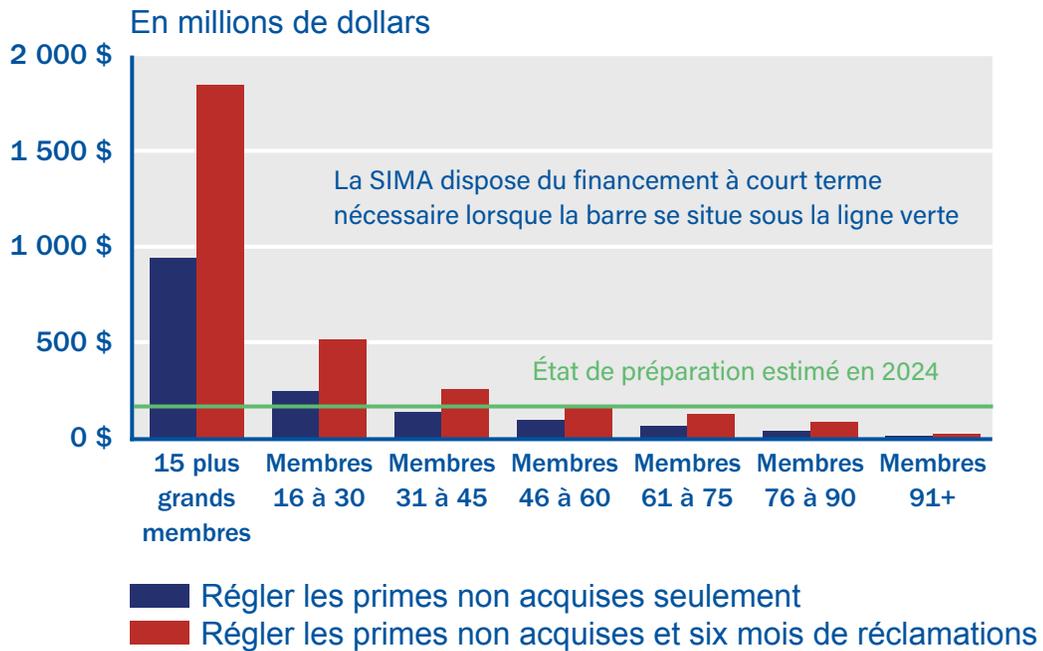
Capacité de cotisation non grevée

Toutes les mises en liquidation d'assureurs membres par des organismes de réglementation (à l'égard desquelles la SIMA avait dû prélever des cotisations auprès de ses autres membres) sont maintenant entièrement résolues. Il n'y a aucune réclamation en suspens ou non réglée. La capacité de cotisation de la PACICC n'est pas grevée actuellement. La Société estime qu'en 2024, la capacité de cotisation totale annuelle dont elle dispose pour protéger les titulaires de police s'élève à 1,27 G\$.

Suffisance de la capacité de liquidité à court terme

Pour couvrir la période critique entre l'annonce de l'insolvabilité et la perception d'une cotisation générale, la SIMA dispose de deux sources de liquidités. En premier lieu, elle peut compter sur notre Fonds d'indemnisation qui totalisait 59,6 M\$ en décembre 2023 et dont les actifs placés devraient lui être accessibles dans les 48 heures. Au début de 2023, la SIMA a augmenté sa capacité financière grâce à une facilité de crédit de soutien de 250 M\$ avec le concours d'un consortium constitué des six grandes banques canadiennes. L'ajout de cette facilité de crédit permet désormais à la SIMA d'avoir accès rapidement aux fonds voulus pour rembourser les primes non acquises dans le cas peu probable où un membre deviendrait insolvable... à moins qu'il ne s'agisse de l'un des 17 plus grands assureurs membres. La Société a dorénavant la capacité financière de rembourser les primes non acquises et de régler jusqu'à six mois de sinistres attendus pour 135 des 169 assureurs membres. Maintenant que nous disposons d'une capacité de liquidité à court terme suffisante, nous examinerons nos options les plus efficaces pour augmenter notre capacité à moyen et à long terme, notamment le financement par emprunt vers lequel se sont récemment tournés des Fonds de garantie des assurances dans deux États américains.

Graphique 3 : De quelle somme devrait disposer la SIMA pour la résolution d'un assureur membre?



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Perspectives

Nous sommes heureux d'affirmer que la plupart des assureurs membres de la SIMA disposent de bonnes assises financières pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes en ce qui touche la rentabilité et la capitalisation des sociétés d'assurance, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que la vaste majorité des assureurs IARD du Canada sont bien capitalisés et plus que bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

Gestion du risque d'entreprise

Le rapport sur la gestion du risque de la SIMA se concentre plus particulièrement sur les risques qui empêcheraient la Société de remplir sa mission en trois volets, soit :

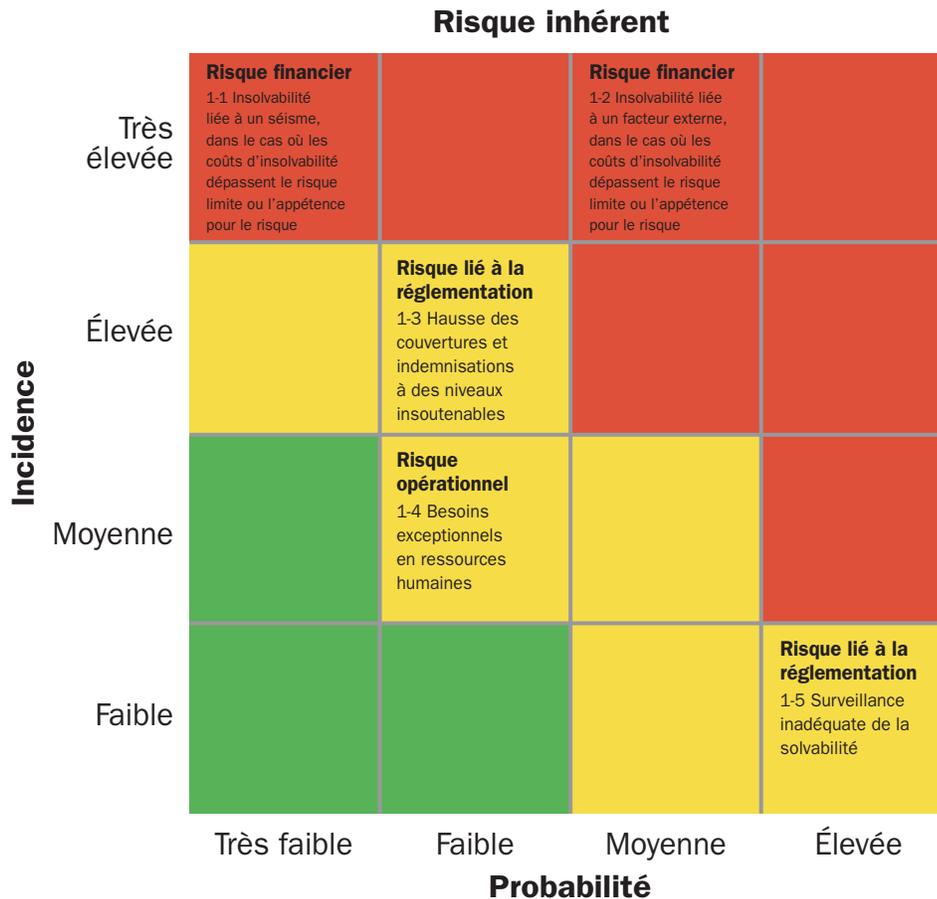
1. protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable;
2. limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs;
3. chercher à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD en protégeant financièrement les titulaires de police.

Le rapport sur la gestion des risques de la SIMA fait état de 22 risques que la Société suit activement. Ils se répartissent comme suit :

- Section 1 (Risques majeurs) — 5 risques
- Section 2 (Risques à surveiller) — 14 risques
- Section 3 (Risques émergents) — 3 risques

La SIMA estime que deux risques, s'ils se concrétisaient, seraient suffisamment graves pour l'empêcher de s'acquitter de ses obligations envers les titulaires de police. Le premier est le risque qu'un séisme catastrophique (ou un autre événement perturbateur majeur) provoque la faillite d'une grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste (risque 1-1). Le second est le risque qu'un facteur externe important (p. ex., une cyberattaque, un feu de forêt, une inondation, un risque géopolitique) provoque la faillite d'une très grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste. La réalisation de ces risques pourrait entraîner des coûts d'insolvabilité supérieurs au risque limite ou à l'appétence pour le risque de la SIMA, que le conseil d'administration a établi à deux fois la capacité annuelle de cotisation générale de la Société (soit 2,54 milliards de dollars actuellement). L'incapacité de la SIMA à s'acquitter rapidement de ses obligations envers les titulaires de police pourrait entacher sa propre réputation, certes, mais aussi celle de toute l'industrie des assurances IARD. C'est pourquoi l'atténuation de ces risques demeure une priorité absolue pour la Société.

Profil de risque (en octobre 2023)



Risques prioritaires de la SIMA (profil de risque)

1-1 Risque financier

Un séisme catastrophique provoque la faillite d'une très grande société d'assurance ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

1-2 Risque financier

Un facteur externe important (p. ex., une cyberattaque, un feu de forêt, une inondation, un risque géopolitique) provoque la faillite d'une très grande société d'assurance membre ou l'insolvabilité de plusieurs assureurs de taille plus modeste, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite ou l'appétence pour le risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale).

1-3 Risque lié à la réglementation

La SIMA pourrait être obligée de hausser les couvertures et les indemnisations à des niveaux insoutenables pour ses membres.

1-4 Risque opérationnel

L'insolvabilité d'une grande société membre ou d'un groupe, les faillites simultanées de plusieurs membres ou un autre événement (p. ex., la COVID-19) créent des besoins exceptionnels en ressources humaines.

1-5 Risque lié à la réglementation

Les pratiques de surveillance sont en deçà des normes minimales de l'Association des contrôleurs d'assurance (IAIS).

Le gouvernement du Canada continue d'examiner de quelle façon il serait possible de « réduire les risques systémiques éventuels de tremblements de terre extrêmes pour les assureurs multirisques sous réglementation fédérale ». La SIMA et le Bureau d'assurance du Canada se sont associés pour contrer ce risque et discutent en particulier de la possibilité que le gouvernement fédéral accorde une forme quelconque de prêt de soutien advenant un séisme catastrophique. Ce type de mécanisme de filet de sécurité permettrait à l'industrie de régler les demandes d'indemnités admissibles des titulaires de police des assureurs membres en faillite en raison du séisme, plutôt que de compter sur le prélèvement par la SIMA de cotisations générales, lequel risquerait d'entraîner une réaction en chaîne au sein de l'industrie.

Le *Rapport sur la gestion du risque* (en anglais seulement) de la SIMA, y compris son registre complet des risques, se trouve sur le site Web de la Société à l'adresse www.pacicc.ca. 

La SIMA joue un rôle important en sensibilisant l'industrie aux meilleures pratiques de gestion du risque d'entreprise (GRE) par l'entremise de son Forum des gestionnaires de risques. Les activités du Forum sont supervisées par un comité consultatif qui fournit au conseil d'administration de la SIMA une expertise technique et des conseils au sujet d'enjeux actuels et nouveaux en matière de gestion des risques. Le comité consultatif réunit des professionnels de la gestion des risques de l'industrie et est appuyé par un administrateur de la SIMA.

Mandat du Forum des gestionnaires de risques

Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Calendrier des activités de 2023 et sujets de discussion

Rencontres du Forum

- 30 mars Le point sur les enjeux actuels de l'industrie par le BSIF
Défis opérationnels liés à l'inflation
Le milieu de la réassurance en 2023 : un nouvel équilibre?
- 21 septembre Pratiques efficaces de gestion du risque
L'IA, son incidence et ses implications pour le secteur financier et celui des assurances IARD
Résultats du sondage de référence de la SIMA de 2023 sur la GRE
- 30 novembre Enjeux liés à la chaîne logistique mondiale/multinationale

Rencontres du Forum (suite)

- 30 novembre (suite) Préparer les conseils d'administration à la surveillance du risque
When, Where and How Often Insurers Fail
(Catalogue des faillites d'assureurs dans le monde)

Webinaires sur les risques émergents

- 24 février Conversation avec des assureurs au sujet de la détermination et de l'évaluation des risques
- 19 mai Changement climatique et adaptation
- 27 octobre Risque géopolitique – Affaires étrangères et Sécurité nationale

Calendrier des activités de 2024 et sujets de discussion

Rencontres du Forum

- 4 avril Le point sur les enjeux actuels de l'industrie par le BSIF
S'adapter à un environnement réglementaire en évolution rapide
Cumul de risques/Risque lié aux modèles
- 19 septembre Point de vue d'un directeur général sur la GRE
Risque lié aux tiers
Traitement équitable des clients (réglementation gouvernementale)
- 28 novembre Point de vue d'un directeur général sur la GRE
Intelligence artificielle
Changement climatique

Webinaires sur les risques émergents

- 29 février Conversation avec des assureurs au sujet de la détermination et de l'évaluation des risques
- 16 mai Substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA)
- 24 octobre ESG — Implications pour les souscriptions



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto, Ontario M5H 2B5

Téléphone (416) 777-8500
Télécopieur (416) 777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (l'« Entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023,
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date,
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date,
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date,
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations sur les méthodes comptables significatives,

(ci-après désignés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables internationales IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Le 7 mars 2024
Toronto, Canada

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec information comparative de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Actifs		
Trésorerie (note 6)	2 404 \$	2 203 \$
Placements à court terme (note 6)	6 841	6 492
Obligations (note 6)	54 262	53 166
Intérêts courus	289	227
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	55	47
Frais de financement reportés (note 7)	295	–
Biens – actif lié au droit d'utilisation (note 11)	242	–
Total des actifs	64 388 \$	62 135 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres crédateurs	336 \$	183 \$
Passif lié à l'obligation locative (note 11)	275	–
Total des passifs	611	183
Capitaux propres		
Bénéfices non répartis	2 372	2 060
Fonds d'indemnisation	61 405	59 892
Total des capitaux propres	63 777	61 953
Total des passifs et des capitaux propres	64 388 \$	62 135 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Glenn Gibson, *président du conseil*



Dave Oakden, *administrateur*



État du résultat global

Exercice clos au 31 décembre 2023, avec information comparative de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres (note 9)	3 185 \$	1 932 \$
Revenus de placement	156	65
Recouvrement des coûts de services partagés	32	128
	3 373	2 125
Charges		
Frais de personnel	1 085	1 011
Recherche et honoraires professionnels	147	233
Bureaux	4	99
Gestion des placements et prestation des services	78	79
Conseil d'administration	166	183
Facilité de crédit de soutien (note 7)	1 049	–
Frais juridiques (note 12)	110	34
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	107	108
Déplacements	69	55
Téléphone et messagerie	11	16
Mobilier et entretien du matériel	88	79
Communications et publicité	27	27
Charge d'intérêt liée à l'obligation locative (note 11)	20	2
Amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation (note 11)	55	63
Assurance	36	39
Divers	9	15
	3 061	2 043
Résultat global - Fonctionnement	312	82
Fonds d'indemnisation		
Revenus nets de placement	1 513	1 214
Résultat global — Fonds d'indemnisation	1 513	1 214
Résultat net et résultat global	1 825 \$	1 296 \$

Le résultat net est attribuable aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États financiers (suite)

État des variations des capitaux propres

Exercice clos au 31 décembre 2023, avec information comparative de 2022
(en milliers de dollars)

	Bénéfices non répartis	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2021	1 978 \$	58 678 \$	60 656 \$
Résultat global	82	1 214	1 296
Solde au 31 décembre 2022	2 060	59 892	61 952
Résultat global	312	1 513	1 825 \$
Solde au 31 décembre 2023	2 372 \$	61 405 \$	63 777 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos au 31 décembre 2023, avec information comparative de 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédents des charges sur les produits		
Fonctionnement	312 \$	82 \$
Fonds d'indemnisation	1 513	1 214
Amortissement des primes et escomptes d'émission d'obligations/dépréciation	136	(224)
Variation des intérêts courus	(62)	(43)
Variation des actifs payés d'avance et autres débiteurs	(250)	46
Variation des fournisseurs, autres créditeurs et provisions	428	(43)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	2 077	1 032
Activités de financement		
Frais de financement reportés	(295)	–
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(295)	–
Activités d'investissement		
Échéance des placements	14 797	14 291
Acquisition de placements	(16 029)	(15 103)
(Gains latents)/pertes latentes sur placements à court terme	(349)	(132)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 581)	(944)
Augmentation de la trésorerie	201	88
Trésorerie au début de l'exercice	2 203	2 115
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 404 \$	2 203 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD (incendie, accidents, risques divers) membre de la Société devient insolvable. La SIMA intervient pour réduire au minimum les coûts associés à l'insolvabilité d'un assureur et vise à préserver un degré élevé de confiance des consommateurs envers l'industrie des assurances IARD au Canada par la protection financière qu'elle assure aux titulaires de police. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles offrant uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les Règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 80, rue Richmond Ouest, bureau 607, Toronto (Ontario) M5H 2A4.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 incluent les fonds de la Société. (Voir la note 1(b).)

1. Base de préparation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été approuvée par le conseil d'administration le 7 mars 2024.

(b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les revenus de placement réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds. Les revenus de placement versés dans le fonds de liquidation sont ajoutés aux actifs détenus dans ce fonds. À l'occasion, des dividendes de liquidation sont versés dans le fonds de liquidation lorsqu'un liquidateur dispose d'un excédent de trésorerie après la mise en liquidation d'une entité d'assurance.

(c) Base d'évaluation

Le coût historique sert de base d'évaluation, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la dépréciation, et pour les placements à court terme, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

(e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

(f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Méthodes comptables significatives

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés à la juste valeur.

(b) Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement se fait généralement selon le modèle économique suivi pour la gestion de l'actif financier et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La norme IFRS 9 comprend un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, à ceux évalués à la JVAERG et aux créances locatives.

La Société classe son portefeuille d'obligations comme étant évalué au coût amorti. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce classement a été adopté en raison de la nature du modèle économique du portefeuille d'obligations et après évaluation des caractéristiques de trésorerie des titres en portefeuille.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La Société a évalué son modèle économique et, ce faisant, elle a pris en compte les éléments suivants :

- les politiques et les objectifs établis de la Société, qui est par nature un organisme sans but lucratif;
- le rendement du portefeuille et le mode d'évaluation du rendement;
- la fréquence, le volume et le moment des ventes d'obligations au cours des périodes antérieures.

La Société a conclu qu'elle détenait ses actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et sans intention d'effectuer régulièrement des transactions.

- (i) Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts :

Aux fins de cette évaluation, le principal s'entend de la juste valeur des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Le principal peut cependant varier au fil du temps, s'il y a, par exemple, des remboursements de principal.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

Les intérêts s'entendent de la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et pour les autres risques qui se rattachent à un prêt de base.

Pour déterminer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Société a tenu compte des modalités contractuelles de l'instrument financier. Pour ce faire, la Société a pris en considération les facteurs suivants :

- les éventualités susceptibles de modifier le montant ou le calendrier des flux de trésorerie;
- les clauses d'effet de levier;
- les clauses de remboursement anticipé et de prolongation;
- les modalités susceptibles de limiter le droit de la Société aux flux de trésorerie;
- les clauses qui modifient la contrepartie pour la valeur temps de l'argent.

Compte tenu des facteurs qui précèdent, la Société a conclu que tous les actifs financiers respectent le critère voulant qu'ils donnent lieu uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

(ii) Dépréciation

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue (« PCA ») associée à ses titres d'emprunt évalués au coût amorti. La norme IFRS 9 exige que la PCA soit fondée sur une évaluation de la probabilité de défaillance et de la perte qui en résulterait.

Les actifs financiers détenus au coût amorti ou évalués à la JVAERG doivent être soumis à un test de dépréciation. La norme IFRS 9 requiert que la dépréciation soit divisée en deux grandes catégories : les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Les entités doivent généralement comptabiliser une dépréciation dans la catégorie des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, à moins d'une augmentation significative du risque de crédit, auquel cas elles doivent comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'actif considéré.

La Société a évalué son portefeuille d'obligations et s'est prévalu de l'exception relative aux actifs financiers comportant un risque de crédit faible prévue dans la norme IFRS 9, qui l'exempte de la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie (dépréciation).

Le risque de crédit peut être considéré comme faible si les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument comporte un risque de défaillance faible;
- l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme;
- cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Comme la note 15 (a) l'indique, la Société investit dans des titres considérés de « catégorie investissement » par une agence de notation externe.

La Société avait adopté la simplification autorisée pour les créances clients, laquelle permet de comptabiliser la perte de crédit attendue sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale. Dans le présent jeu d'états financiers, les créances clients ne contiennent aucune composante financement importante.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

(iii) Pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir

Les pertes de crédit attendues (PCA) pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des PCA attendues sur la durée de vie que représentent les PCA résultant des cas de défaillance dont l'instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La Société définit les cas de défaillance comme étant des défauts de paiements contractuels de coupons et de principal.

(iv) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à l'origine, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En l'absence de composante financement importante, il n'y a pas d'incidence de la valeur temps de l'argent.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix);
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

(c) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

(d) Frais de financement reportés

Le 17 février 2023, la SIMA a conclu une entente de deux ans visant l'établissement d'une facilité de crédit renouvelable de 250 M\$.

La facilité de crédit est cogérée par la CIBC et la RBC (la CIBC agissant à titre d'agent administratif) et a obtenu l'appui des six grandes banques canadiennes. Grâce à cette facilité, la SIMA améliore sa capacité de liquidité à court terme et pourra réagir efficacement en cas de résolution ou d'insolvabilité.

Les frais initiaux de mise en place de la marge de crédit ont été amortis sur la durée de deux ans de la facilité. (Voir la note 7.)

(e) Contrats de location

En 2022, la Société a conclu un nouveau contrat de location pour un bien immeuble utilisé pour des bureaux dans le cours normal de ses activités. La Société comptabilise un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent durant la période restant à courir du contrat de location et comptabilise un passif pour le versement des paiements de loyer, conformément aux exigences de la norme IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

2. Méthodes comptables significatives (suite)

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût correspondant au montant initial de l'obligation locative. La durée de vie utile au titre du droit d'utilisation est établie en fonction de la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actuelle des paiements de loyer qui n'ont pas été faits à la date d'effet, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou, si ce taux n'est pas facilement disponible, le taux d'emprunt marginal garanti de la Société compatible avec les dispositions du contrat de location sous-jacent.

La Société a utilisé le taux d'emprunt marginal garanti comme méthode pour déterminer le taux d'actualisation pertinent. Les paiements de loyer compris dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyer variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, évalués initialement selon l'indice ou les taux à la date de début;
- les sommes qui pourraient être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyer dans une période de renouvellement optionnelle si la Société est raisonnablement certaine d'exercer une option de renouvellement et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, à moins que la Société ne soit raisonnablement certaine de ne pas mettre fin au contrat avant son échéance.

Le contrat de location actuel ne comprend que des paiements fixes de loyer de base inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Aucune autre composante de paiements de loyer n'est comprise dans l'entente contractuelle.

L'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. En vertu de la norme, l'obligation locative doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation si certains événements se produisent (p. ex., un changement dans la durée du bail, un changement dans les paiements de loyer futurs résultant d'un changement du taux d'intérêt utilisé dans le calcul de ces paiements). La Société comptabilise le montant des nouvelles évaluations, s'il y a lieu, sous forme d'un ajustement à l'actif lié au droit d'utilisation.

La Société a présenté l'actif lié au droit d'utilisation dans un poste distinct des états financiers appelé « Biens – actif lié au droit d'utilisation », et son obligation locative dans un poste appelé « Passif lié à l'obligation locative ».

(f) *Impôt sur le résultat*

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

(g) *Comptabilisation des produits*

(i) Cotisations des membres

Toutes les provinces et tous les territoires ont édicté des lois ou adopté des règlements qui imposent aux sociétés d'assurances IARD désireuses d'obtenir un permis de conclure un contrat d'adhésion avec la Société. Ni l'assureur ni la SIMA ne peuvent résilier ce contrat d'adhésion, qui ne devient caduc que six mois après la révocation ou l'annulation d'un permis d'assurance par l'autorité compétente. Cette adhésion constitue le contrat qui lie les différents assureurs IARD à la Société. Dans le cadre de ce contrat d'adhésion, des cotisations sont émises annuellement et sont comptabilisées comme produits lorsqu'elles deviennent exigibles.

2. Méthodes comptables significatives (suite)

La SIMA a mis en place un cadre fondé sur le risque pour les cotisations perçues à l'égard des frais administratifs le 1^{er} janvier 2020, qui a fait en sorte que la cotisation de chaque membre de la SIMA correspond au montant le plus élevé entre la cotisation de base (fixée à 10 000 \$, conformément à la recommandation de la direction) et une affectation budgétaire de la SIMA fondée sur la part de ce membre du capital minimum requis par rapport à celui de l'ensemble des assureurs membres, évalué selon le TCM/TSAS. Ce nouveau cadre fondé sur le risque, qui suit le modèle de cotisation fondé sur le risque du BSIF, permet à la SIMA de ne plus avoir à s'appuyer sur les primes souscrites directes (un concept qui sera progressivement supprimé en vertu des nouvelles normes IFRS).

Les cotisations perçues par suite de la liquidation d'un membre sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être considérablement modifié. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une mise en liquidation correspond à l'estimation des besoins de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les Règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Il arrive qu'à la suite d'une liquidation, la Société touche des dividendes si le processus de liquidation dégage un excédent. Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçues antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts provenant de titres d'emprunt, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Modifications apportées aux conventions comptables et de présentation des états financiers

La Société a également adopté à compter du 1^{er} janvier 2023 les modifications apportées à la norme IAS 1 et à l'énoncé de pratique en IFRS 2 concernant la présentation des méthodes comptables. Bien qu'elles n'aient pas eu d'effets sur les méthodes comptables elles-mêmes, les modifications apportées ont eu une incidence sur l'information à fournir dans les états financiers à propos de ces méthodes.

Les modifications ont été apportées pour que les entités présentent dans les états financiers leurs méthodes comptables significatives plutôt que leurs principales méthodes comptables. En outre, elles fournissent des indications sur la manière d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir les renseignements utiles et spécifiques dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre les autres informations que contiennent les états financiers.

La direction a examiné les méthodes comptables et mis à jour l'information fournie à la note 2 «Méthodes comptables significatives» («Principales méthodes comptables» en 2022) pour tenir compte des modifications.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

(a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit annuellement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

(b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels sur une période de trois ans, de 1998 à 2000.

(c) Fonds de liquidation

Des fonds distincts sont maintenus pour chaque situation d'insolvabilité d'un assureur membre en cours de liquidation. Le fonds de liquidation présentait un solde nul à la fin de l'exercice.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

(a) État de la situation financière au 31 décembre 2023

Actifs	Fonctionnement	Indemnisation	Total
Trésorerie	2 379 \$	25 \$	2 404 \$
Placements	-	61 103	61 103
Intérêts courus	12	277	289
Actifs payés d'avance et autres débiteurs	55	-	55
Frais de financement reportés	295	-	295
Biens – actif lié au droit d'utilisation	242	-	242
Total des actifs	2 983 \$	61 405 \$	64 388 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Fournisseurs et autres crédateurs	336 \$	- \$	336 \$
Passif lié à l'obligation locative	275	-	275
Total des passifs	611	-	611
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	2 372	-	2 372
Fonds d'indemnisation	-	61 405	61 405
Total des capitaux propres	2 372	61 405	63 777
Total des passifs et des capitaux propres	2 983 \$	61 405 \$	64 388 \$

États financiers (suite)

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

6. Instruments financiers

(a) Valeur comptable et juste valeur

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	2 404 \$	2 404 \$	2 203 \$	2 203 \$
Placements à court terme	6 841	6 841	6 492	6 492
Obligations	54 262	53 688	53 166	51 127
	63 507 \$	62 933 \$	61 861 \$	59 822 \$

La trésorerie et les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les placements à court terme sont comptabilisés à la JVRN. Des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir de 220 337 \$ ont été comptabilisées (62 940 \$ en 2022).

Il n'y a eu aucun changement de classement du coût amorti à la JVAERG ou à la JVRN.

Comme les méthodes comptables en faisaient mention, la Société s'est prévaluée de l'exception prévue dans la norme IFRS 9 relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, car ses actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible. (Voir la note 15(a).)

(b) Placements à court terme

La valeur comptable de ces placements totalise environ 6 840 896 \$ (6 491 644 \$ en 2022). Les placements à court terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

(c) Obligations

	Période à courir avant l'échéance			31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Moins de 1 an	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	2 432 \$	34 641 \$	- \$	37 073 \$	0,25 % - 3,60 %	37 451 \$	0,35 % - 3,63 %
Sociétés	4 116	13 073	-	17 189	1,39 % - 5,68 %	15 715	1,20 % - 5,39 %
	6 548 \$	47 714 \$	- \$	54 262 \$	0,25 % - 5,68 %	53 166 \$	0,35 % - 5,39 %

7. Facilité de crédit de soutien

Frais	Totaux	Passés en charges	Reportés
Frais initiaux de mise en place	531 \$	236 \$	295 \$
Frais récurrents	813	813	-
Total	1 344 \$	1 049 \$	295 \$

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

8. Opérations avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC)

Au cours de 2023, la SIMA a remboursé au BAC des honoraires financiers et juridiques de 107 350 \$ (107 927 \$ en 2022) passés en charges sous le poste « Services de secrétariat et de comptabilité de la Société ».

9. Cotisations

La cotisation perçue à l'égard des frais administratifs a été haussée en 2023, principalement pour couvrir les frais liés à la facilité de crédit de soutien.

10. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale représentant 1,5 % (1,5 % en 2022) des primes émises couvertes, soit environ 1,27 G\$ en 2023 (1,16 G\$ en 2022).

11. Biens — actif lié au droit d'utilisation

Le 22 novembre 2022, la SIMA a conclu à effet du 1^{er} janvier 2023 un nouveau contrat de location d'une durée de cinq ans pour le 80, rue Richmond Ouest, qui a donné lieu à un actif au titre du droit d'utilisation de 297 \$ (0 \$ en 2022).

Coût

1 ^{er} janvier 2023 – comptabilisation de l'actif lié au droit d'utilisation	– \$
Ajouts	297
Aliénations	–
31 décembre 2023	297 \$

Amortissement cumulé

1 ^{er} janvier 2023 – amortissement cumulé	– \$
Amortissement	55
Aliénations	–
31 décembre 2023	55 \$

Valeur comptable nette

31 décembre 2022	– \$
31 décembre 2023	242 \$

Contrats de location

Montants comptabilisés à l'État du résultat global

	2023	2022
Amortissement des biens – actif lié au droit d'utilisation	55 \$	63 \$
Intérêt sur le passif financier	20	2

Le taux d'accroissement de l'emprunt moyen pondéré appliqué aux obligations locatives est de 6,7 %. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des obligations locatives non actualisées de la Société au 31 décembre 2023.

	2023	2022
Un an ou moins	72 \$	– \$
Un an à cinq ans	246	–
Total des obligations locatives non actualisées	318	–
Ajustement actualisé	(43)	–
Obligations locatives	275 \$	– \$

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

12. Frais juridiques

Les frais juridiques engagés durant l'exercice sont répartis entre les catégories suivantes :

	2023	2022
Fonctionnement	30 \$	34 \$
Projets	80	-
Frais juridiques	110 \$	34 \$

13. Engagements et éventualités

(a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

(b) Contrats de location

Le 22 novembre 2022, la Société a signé un nouveau contrat pour la location de ses bureaux, pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juin 2023 et prenant fin le 31 mai 2028. Le loyer annuel de base est de 35 371 \$.

14. Information sur la juste valeur

(a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.

(b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	2023	2022
Niveau 1	-	-
Niveau 2	53 688	51 127
Niveau 3	-	-
	53 688 \$	51 127 \$

15. Gestion des risques financiers

(a) Risque de crédit

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Exercice clos au 31 décembre 2023

15. Gestion des risques financiers (suite)

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poor's et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	2023		2022	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	29 919 \$	55,1 %	32 704 \$	61,5 %
AA	17 574	32,4 %	12 152	22,9 %
A	2 033	3,7 %	4 445	8,3 %
BBB	4 737	8,7 %	3 865	7,3 %
Total	54 262 \$	100 %	53 166 \$	100 %

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2023, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 549 975 \$ (1 197 064 \$ en 2022) sur la valeur marchande des obligations.

(c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, si un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % (1,5 % en 2022) des primes émises couvertes, soit environ 1,27 G\$ en 2023 (1,16 G\$ en 2022).

16. Rémunération

La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2023	2022
Jetons de présence	166 \$	183 \$
Salaires	876	822
Avantages divers	107	92
	1 148 \$	1 097 \$

**Conseil d'administration
2023-2024**

Glenn Gibson

Président du conseil

Président-directeur général

The GTG Group

Anne-Marie Beaudoin

Consultante

Alister Campbell

Président et chef de la direction

SIMA

Frédéric Cotnoir

Premier vice-président exécutif

et chef des affaires juridiques et

secrétaire

Intact Corporation financière

Christian Fournier

Vice-président exécutif et leader,

Assurance de dommages

Beneva

Tracy Garrad

Cheffe de la direction

Aviva Canada Inc.

Lisa Guglietti

Première vice-présidente et cheffe

de l'exploitation, Conception de

produits d'assurance de

dommages

La Compagnie d'assurance

générale Co-operators

Timothy Hodgson

Consultant

Penny Lee

Consultante

Marc Lipman

Directeur régional adjoint,

Amériques, Président, Lloyd's

Canada Inc. et fondé de pouvoir au

Canada pour Les Souscripteurs du

Lloyd's

Les Souscripteurs du Lloyd's

David MacNaughton

Président

Palantir Canada

Heather Masterson

Présidente-directrice générale

Travelers Canada

Dave Oakden

Consultant

Andy Taylor

Président et chef de la direction

Gore Mutual Insurance Company

Silvy Wright

Présidente et cheffe de la direction

La Corporation financière

Northbridge

Comités du conseil

Audit et risque

Dave Oakden (président)
Tracy Garrad
Lisa Guglietti
Penny Lee
Heather Masterson
Andy Taylor
Silvy Wright

***Gouvernance
et ressources humaines***

Glenn Gibson (président)
Anne-Marie Beaudoin
Frédéric Cotnoir
Christian Fournier
Marc Lipman
Dave Oakden

***Liaison pré-insolvabilité avec les
organismes de réglementation***

Penny Lee (présidente)
Anne-Marie Beaudoin
Alister Campbell
Glenn Gibson
Timothy Hodgson
David MacNaughton
Dave Oakden

***Administrateurs ayant quitté le
conseil de la SIMA en 2023**

Brian Esau (*Président-directeur
général, Red River Mutual
Insurance Company*)

Lynn Oldfield (*Présidente et
chefe de la direction, Compagnie
d'assurance AIG du Canada*)

Jason Storah (*Chef de la direction,
Aviva Canada Inc.*)

Mark Tullis (*Vice-président et
conseiller à la direction, Intact
Corporation financière*)

Personnel 2023-2024

Personnel à temps plein

Alister Campbell

Président et chef de la direction

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Ian Campbell

Vice-président, Opérations

Denika Hall

Directrice, Opérations

**Employés contractuels et
à temps partiel**

Mario Fiorino

*Conseiller juridique et secrétaire
général*

Mojdeh Kiani

Contrôleur, finances

Zhe (Judy) Peng

Associée de recherche

Coordonnées

80, rue Richmond Ouest

bureau 607

Toronto (Ontario) M5H 2A4

Téléphone : 416-364-8677

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Blair Morrison

Chef de la direction et surintendant des institutions financières
Autorité des services financiers de la Colombie-Britannique
600-750 rue Pender Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 2T8
Tél. : 604-660-3555
www.bcfsa.ca

Alberta

Chris Merriman

Sous-ministre adjoint par interim de la réglementation et des politiques du secteur financier, et surintendant des assurances pensions et institutions financières
Division de la réglementation et des politiques du secteur financier
Conseil du trésor et Finances
Alberta
Immeuble Terrace
9515 – 107 Street, bureau 443
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-427-8322
www.alberta.ca/insurance.aspx

Saskatchewan

Janette Seibel

Surintendante adjointe des assurances
Administration des affaires financières et des consommateurs
1919, Saskatchewan Drive
bureau 601
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Tél. : 306-787-6700
www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba

J. Scott Moore

Surintendant des institutions financières
Direction de la réglementation des institutions financières
400, avenue St. Mary, bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-945-2542
www.mbfinancialinstitutions.ca/index.fr.html

Ontario

Mark E. White

Directeur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
5160, rue Yonge, 17^e étage,
C.P. 85
Toronto (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
www.fscso.gov.on.ca

Québec

Patrick Déry

Surintendant de l'encadrement de la solvabilité
Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-0337
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

Jennifer Calder

Surintendante adjointe des assurances
Ministère des Finances et Conseil du Trésor Nouvelle-Écosse,
Division des institutions financières
Bureau du surintendant des assurances
C.P. 2271
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Tél. : 902-424-7552
www.novascotia.ca

Île-du-Prince-Édouard

Robert Bradley

Surintendant des assurances
Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
105, rue Rochford
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550
www.princeedwardisland.ca

Nouveau-Brunswick

Angela Mazerolle

Vice-présidente, Activités de réglementation, et Surintendante des assurances

Commission des services financiers et des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 1E1
Tél. : 886-993-2222
www.fcnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Jean Bishop

Surintendante des assurances
Division de la réglementation des services financiers Service TNL
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Immeuble Confederation,
bloc Ouest, 2^e étage
C.P. 8700
St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6
Tél. : 709-729-4909
www.gov.nl.ca/dgsnl/department/branches/divisions/fsr/

Territoires du Nord-Ouest

Tegwen Jones

Surintendante des assurances
Ministère des Finances
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Immeuble YK Centre, 3^e étage
4822 – 48th Street, C.P. 1320
(YK-3)
Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9
Tél. : 867-767-9171
www.fin.gov.nt.ca/fr

Yukon

John McGovern

Surintendant adjoint des assurances
Ministère des Services aux collectivités
2130, Second Avenue, 3^e étage
C.P. 2703 (C-5)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867-667-5111
www.community.gov.yk.ca/fr

Nunavut

Pierre Mani

Surintendant des assurances
Ministère des Finances
Gouvernement du Nunavut
C.P. 2260
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : 1-800-316-3324
www.gov.nu.ca/fr

Organisme fédéral

BSIF

Peter Routledge

Surintendant
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Tél. : 613-990-7788
www.osfi-bsif.gc.ca

Accelerant Insurance Company of Canada	Accelerant Compagnie d'Assurance du Canada
Affiliated FM Insurance Company	Corporation d'Assurances Affiliated FM
AIG Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance AIG du Canada
Alberta Motor Association Insurance Company	Alberta Motor Association Insurance Company
Allianz Global Risks U.S. Insurance Company	Compagnie d'Assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U.
Allied World Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance de spécialité Allied World
Allstate Insurance Company of Canada	Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Alpha, compagnie d'assurances Inc.	ALPHA, compagnie d'assurances inc. (L')
American Agricultural Insurance Company	American Agricultural Insurance Company
American Bankers Insurance Company of Florida	American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride
American Road Insurance Company	Compagnie d'Assurance American Road
Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company	Antigonish Farmers' Mutual Insurance Company
Arch Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Arch Itée
Aspen Insurance U.K. Ltd.	Compagnie d'assurance Aspen UK
Associated Electric & Gas Insurance Services Ltd.	Services d'assurance associés électricité et gaz
Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec	Assurance Mutuelle des Fabriques de Québec (L')
AssurePro Insurance Company Limited	AssurePro Insurance Company Limited
Atlantic Insurance Company Ltd.	Atlantic Insurance Company Ltd.
Aviva General Insurance Company	Aviva Compagnie d'Assurance Générale
Aviva Insurance Company of Canada	Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada
AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch)	AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne)
BCAA Insurance Corporation	BCAA Insurance Corporation
Beneva	Beneva
Belair Insurance Company Inc.	Compagnie d'assurance Belair Inc. (La)
Berkley Insurance Company	Compagnie d'Assurance Berkley
Boiler Inspection and Insurance Company of Canada	Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machinerie (La)
CAA Insurance Company (Ontario)	CAA Insurance Company (Ontario)
Canadian Farm Insurance Corporation	Canadian Farm Insurance Corporation
Canadian Northern Shield Insurance Company	Bouclier du Nord Canadien, Compagnie d'assurance (Le)
Canadian Premier General Insurance Company	Compagnie d'assurances générales Première du Canada (La)
Canassurance, General Insurance Company Inc.	Canassurance, compagnie d'assurances générales inc.
Carleton-Fundy Mutual Insurance Company	Carleton-Fundy Mutual Insurance Company
Certas Direct Insurance Company	Certas direct, compagnie d'assurances
Certas Home and Auto Insurance Company	Certas, compagnie d'assurances habitation et auto

Cherokee Insurance Company	Cherokee Insurance Company
Chubb Insurance Company of Canada	Chubb du Canada Compagnie d'Assurance
Clare Mutual Insurance Company	Clare Mutual Insurance Company
Coachman Insurance Company	Coachman Insurance Company
Continental Casualty Company	Compagnie d'assurance Continental Casualty (La)
Co-operators General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale Co-operators (La)
CorePointe Insurance Company	Compagnie d'Assurance CorePointe (La)
CUMIS General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Générale CUMIS (La)
Desjardins General Insurance Inc.	Desjardins Assurances Générales Inc.
Dominion of Canada General Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada
Ecclesiastical Insurance Office PLC	Société des Assurances Ecclésiastiques
Echelon Insurance	Échelon Assurance
Economical Mutual Insurance Company	Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
Electric Insurance Company	Compagnie d'assurance Electric
Elite Insurance Company	Compagnie d'Assurances Élite (La)
Employers Insurance Company of Wausau	Compagnie d'Assurances des Employeurs de Wausau
Esurance Insurance Company of Canada	Esurance du Canada, Compagnie d'Assurance
Europ Assistance S.A.	Europ Assistance S.A.
Everest Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Everest du Canada (La)
Factory Mutual Insurance Company	Factory Mutual Insurance Company
FCT Insurance Company Ltd.	Compagnie D'Assurances FCT Ltée
Federal Insurance Company	Compagnie d'assurances Fédérale
Federated Insurance Company of Canada (La)	Federated, compagnie d'assurances du Canada
Fenchurch General Insurance Company	Fenchurch Compagnie d'Assurance Générale
First North American Insurance Company	Nord-Américaine, Première Compagnie d'Assurance (La)
Fortress Insurance Company	Fortress Insurance Company
Four Points Insurance Company Ltd.	Four Points Insurance Company Ltd.
General Reinsurance Corporation	General Reinsurance Corporation
Germania Mutual Insurance Company	Germania Mutual Insurance Company
GMS Insurance Inc.	GMS Insurance Inc.
Gore Mutual Insurance Company	Gore Mutual Insurance Company
GPIC Insurance Company	Compagnie d'assurance GPIC
Great American Insurance Company	Compagnie d'Assurance Great American
Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)	Groupe Estrie-Richelieu, Compagnie d'assurance (Le)

Sociétés membres de la SIMA (suite)

Hartford Fire Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Incendie Hartford (La)
Hudson Insurance Company	Hudson Insurance Company
HDI Global SE Canada Branch	HDI Global SE (succursale canadienne)
HDI Global Speciality SE	HDI Global Assurance Spécialités SE
Heartland Farm Mutual Inc.	Heartland Farm Mutual Inc
Industrial-Alliance Insurance Auto and Home Inc.	Industrielle-Alliance, Assurance auto et habitation inc.
Industrial-Alliance Pacific General Insurance Corporation	Industrielle-Alliance Pacifique, Compagnie d'Assurances Générales
Insurance Company of Prince Edward Island	Insurance Company of Prince Edward Island
Insurance Corporation of British Columbia	Insurance Corporation of British Columbia
Intact Insurance Company	Intact Compagnie d'assurance
Jevco Insurance Company	Compagnie d'Assurances Jevco (La)
Jewelers Mutual Insurance Company, SI	Jewelers, Compagnie d'Assurance Mutuelle par actions
Liberty Mutual Insurance Company	Compagnie d'Assurance Liberté Mutuelle (La)
Lloyd's Underwriters	Les Souscripteurs du Lloyd's
Markel International Insurance Company Limited (Canada Branch)	Markel compagnie d'assurance internationale limitée (succursale canadienne)
MAX Insurance	MAX Insurance
Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.	Mennonite Mutual Insurance Company (Alberta) Ltd.
Millennium Insurance Corporation	La Corporation d'assurance Millenium
Mitsui Sumitomo Insurance Company Ltd.	Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée
Motors Insurance Corporation	Compagnie d'Assurance Motors (La)
Munich Reinsurance America Inc.	Réassurance Munich Amérique, Inc.
Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)	Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)
Mutuelle d'Église	Mutuelle d'Église
My Mutual Insurance Limited	My Mutual Insurance Limited
N.V. Hagelunie	N.V. Hagelunie
National Bank Life Insurance Company	Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
National Liability & Fire Insurance Company	National Liability & Fire Insurance Company
New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)	New Home Warranty Insurance (Canada) Corporation (The)
Nordic Insurance Company of Canada (The)	Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)
Northbridge General Insurance Corporation	Société d'assurance générale Northbridge
Novex Insurance Company	Novex Compagnie d'assurance

Sociétés membres de la SIMA (suite)

Old Republic Insurance Company of Canada	Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')
Optimum Farm Insurance Inc.	Optimum Assurance Agricole Inc.
Optimum Insurance Company Inc.	Optimum Société d'Assurance Inc.
Optimum West Insurance Company	Optimum West Insurance Company
PAFCO Insurance Company	PAFCO compagnie d'assurance
Peace Hills General Insurance Company	Peace Hills General Insurance Company
Pembridge Insurance Company	Pembridge, compagnie d'assurance
Personal General Insurance Inc.	Personnelle, assurances générales Inc. (La)
Personal Insurance Company (The)	Personnelle, Compagnie d'Assurances (La)
Petline Insurance Company	Compagnie d'assurance Petline
Pilot Insurance Company	Pilot Insurance Company
Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Portage La Prairie Mutual Insurance Company (The)
Primum Insurance Company	Primum compagnie d'assurance
Prince Edward Island Mutual Insurance Company	Prince Edward Island Mutual Insurance Company
Pro-Demnity Insurance Company	Pro-Demnity Insurance Company
Promutuel Réassurance	Promutuel Réassurance
Protective Insurance Company	Protectrice, société d'assurance (La)
Prysm General Insurance Inc.	Prysm assurances générales inc.
Quebec Assurance Company	Compagnie d'Assurance du Québec
RBC Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance RBC du Canada
Red River Mutual Insurance Company	Red River Mutual Insurance Company
Royal & SunAlliance Insurance Company of Canada	Royal & SunAlliance du Canada, société d'assurances
S & Y Insurance Company	S & Y Compagnie d'Assurance
Sandbox Mutual Insurance	Sandbox Mutual Insurance
Safety National Casualty Corporation	Safety National Casualty Corporation
SCOR UK Company Limited (Canadian Branch)	SCOR UK Company Limited (succursale canadienne)
Scotia General Insurance Company	Scotia Générale, compagnie d'assurance
Scottish & York Insurance Company Ltd.	Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée
Security National Insurance Company	Sécurité Nationale Compagnie d'Assurance
Sentry Insurance, A Mutual Company	Société mutuelle d'assurance Sentry (La)
SGI Canada Insurance Services Ltd.	SGI Canada Insurance Services Ltd.
Sompo Japan Nipponkoa Insurance Inc.	Assurances Sompo Nipponkoa du Japon Inc.
Sonnet Insurance Company	Compagnie d'assurance Sonnet
South Eastern Mutual Insurance Company	South Eastern Mutual Insurance Company
Sovereign General Insurance Company (The)	Souveraine, Compagnie d'Assurance Générale (La)
Stanley Mutual Insurance Company	Stanley Mutual Insurance Company
Starr Insurance & Reinsurance Ltd.	Starr Insurance & Reinsurance Ltd.

Sociétés membres de la SIMA (suite)

143.Swiss Re Corporation Solutions America Insurance Corporation	Swiss Re Corporation Solutions America Insurance Corporation
St. Paul Fire & Marine Insurance Company	Compagnie d'Assurance Saint Paul
TD Direct Insurance Inc.	TD assurance directe inc.
TD General Insurance Company	Compagnie d'Assurances Générales TD
TD Home and Auto Insurance Company	Compagnie d'assurance habitation et auto TD
Technology Insurance Company Inc.	Société d'assurance Technologie
Temple Insurance Company (The)	Compagnie d'assurance Temple (La)
Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Company Ltd.	Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée
Tokio Marine Canada Ltd.	Tokio Maritime Canada Itée
Traders General Insurance Company	Compagnie d'Assurance Traders Générale
Trafalgar Insurance Company of Canada	Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada
Trans Global Insurance Company	Compagnie d'assurances Trans Globale
Travelers Insurance Company of Canada	Compagnie d'Assurance Travelers du Canada (La)
Trisura Guarantee Insurance Company	Compagnie d'assurance Trisura Garantie
Triton Insurance Company	Compagnie d'assurance Triton
TTC Insurance Company Limited	TTC Insurance Company Limited
Unica Insurance Inc.	Unica assurances inc.
Unifund Assurance Company	Unifund, Compagnie d'Assurance
Unique General Insurance Inc. (L')	Unique Assurances Générales Inc. (L')
United General Insurance Corporation	United General Insurance Corporation
United States Liability Insurance Company	United States Liability Insurance Company
Verassure Insurance Company	Compagnie d'assurance Verassure
Wawanesa Mutual Insurance Company (The)	Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa (La)
Western Assurance Company	Western Assurance Company
Westland Insurance Company Limited	Westland Insurance Company Limited
Wynward Insurance Group	Wynward Insurance Group
XL Specialty Insurance Company	Compagnie d'assurance XL Spécialité
Zenith Insurance Company	Compagnie d'Assurance Zénith
Zurich Insurance Company	Zurich Compagnie d'Assurances SA